
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 avril 2019 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel LE PAPE, Directeur d'arrondissement
Madame Marika MERCURE, Régisseuse, Division culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur des travaux publics
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections

ABSENCE :

Madame Laurence TSHONGO, Chef de division culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Annonces du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens dans la salle et souligne le décès de deux résidents de L'Île-Bizard, madame Gertrude Delisle-Gravel et monsieur Robert Savard et il tient à offrir au nom de l'ensemble du conseil d'arrondissement ses sympathies à la famille et amis du défunt.

Il invite la population à encourager la troupe de théâtre *La Bizarrie*, qui présentera la pièce de théâtre « Pas de pitié pour le docteur » au Centre socioculturel les 25, 26 et 27 avril et les 3, 4 et 5 mai 2019.

Il tient à souligner que le SIM fera une tournée dans l'arrondissement les 16 et 17 avril pour faire de la prévention en prévision des inondations. Il ajoute que l'arrondissement est prêt à intervenir en cas d'inondations mais il rappelle aux citoyens qu'il en va de leur responsabilité de protéger leurs propriétés et leurs biens. Il rappelle qu'un Guide du citoyen a été élaboré pour aider les citoyens à se protéger en cas d'inondations.

La soirée d'inscription pour les activités aura lieu le 3 avril de 19 h à 21 h au Centre socioculturel.

Finalement, il annonce que le Cégep Gérald-Godin en partenariat avec les scouts Saint-Raphaël de L'Île-Bizard, invite la population à participer à la corvée de nettoyage de la Pointe-Théorêt le 27 avril 2019 de 9 h à 13h.

CA19 28 089

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 2 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

Le maire cède la parole au commandant du poste de quartier 3, monsieur Patrice Bigras.

Le commandant rappelle que l'arrondissement est un endroit sécuritaire. La criminalité est à la baisse en comparaison à l'année dernière. Les policiers ont été très présents dans l'arrondissement en matière de sécurité routière. Le SPVM est en assistance au SIM pour les inondations.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 38

Peter Endish	Remerciements pour l'amélioration du déneigement et le déglacage
Marc-André Wilson	Règlement sur les plaines inondables à faible courant
Pier-Luc Cauchon	Consultation préalable des citoyens concernant le règlement sur les plaines inondables à faible courant
Richard Théorêt	Impact financier du règlement sur les plaines inondables
Hélène Caron	Règlement sur les plaines inondables à faible courant – valeur du territoire de L'Île-Bizard
Daniel Brouillard	Impacts du règlement sur les plaines inondables
Johanne Bonin	Raisons pour l'adoption du règlement sur les plaines inondables
Richard Bélanger	Possibilités d'agrandissement dans une plaine inondable à faible courant; possibilités de modifications du règlement uniquement pour les terrains vacants
Claude Tessier-Côté	Terrain vacant sur la rue Raymond – possibilités de construction
Richard Bélanger	Recommandation d'acquérir les terrains vacants dans la zone inondable à faible courant
Monsieur Lazare	Ajouts de dos d'âne dans le secteur chemin Bord-du-Lac et Terrasse Martin à proximité du parc
Jean-Charles Ancel	Commentaires sur le règlement sur les plaines inondables à faible courant
Roseline Veilleux	Sécurité routière sur le boulevard Gouin ouest entre Aumais et Saint-Pierre; qualité de déblaiement sur le boulevard Gouin ouest à l'est du boulevard Jacques-Bizard

Éric Dugas	Item 50.01 de l'ordre du jour et rapport du Bureau de l'inspecteur général
Jacques Théorêt	Qualité du déneigement rue Joly
Pier-Luc Cauchon	Diverses questions liées à l'ancienne directrice de l'arrondissement; suivi sur le remboursement des sommes payées par l'arrondissement pour la défense de l'ancienne directrice de l'arrondissement

Fin : 20 h 42

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 43

La conseillère, madame Suzanne Marceau demande si le comité sur les inondations a été informé au préalable avant la procédure d'adoption du règlement sur les plaines inondables à faible courant. Elle demande s'il est possible de surseoir à l'application de ce règlement.

Fin : 20 h 47

CA19 28 090

Adopter le procès-verbal du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 5 mars 2019.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1192714012

CA19 28 091

Adopter les procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 18 février 2019;
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités du mercredi 20 février 2019;
- D'adopter le procès-verbal du comité de sécurité publique du mercredi 13 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1192714013

CA19 28 092

Autoriser une prolongation du contrat avec la firme "JBM Marquage Routier Inc." pour le marquage de la chaussée dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour une durée d'une année, à compter du 1er mai 2019, au montant de 48 483,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16042

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 48 483,81 \$, taxes incluses.;
- 2- d'autoriser une prolongation du contrat avec la firme « JBM Marquage Routier Inc. » pour le marquage de la chaussée dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} mai 2019, au montant de 48 483,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16042;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197146002

CA19 28 093

Octroi de subventions au Club de patinage de vitesse Dollard-des-Ormeaux, organisme accrédité de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour la saison 2019 au montant de 540.00\$.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accorder au Club de patinage de vitesse Dollard-des-Ormeaux, organisme accrédité de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, une subvention pour la saison 2019 au montant de 540,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197593006

CA19 28 094

Affecter un montant de 1 200,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une aide financière (subvention) aux athlètes Jean-Christophe Nadeau, skieur acrobatique aux équipes Québec et Canada et à Mia Hamm de l'équipe championne de Ringuette représentante du Québec au championnat national. Ce montant prévoit également une aide financière sous forme de publicité à l'intérieur des programmes des événements organisés par AJOI pour sa 7e édition du Spectacle-bénéfice annuel 2019, à la troupe de théâtre La Bizarrerie et le Club de Patinage des Deux-Rives.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'octroyer les contributions financières suivantes :

- un montant de 300,00 \$ à Jean-Christophe Nadeau (subvention à un athlète)
- un montant de 300,00 \$ à Mia Hamm (subvention à un athlète)
- un montant de 100,00 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'île
- un montant de 350,00 \$ à la Troupe de théâtre La Bizarrerie
- un montant de 150,00 \$ au Club de Patinage des Deux-Rives

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1197808002

CA19 28 095

Affecter un montant de 500,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une aide financière (subvention) à l'école secondaire Des Sources pour des bourses destinées à souligner la persévérance scolaire et l'excellence académique des étudiants. Les bourses seront remises dans le cadre du gala Méritas, de la 1^e à la 4^e secondaire, et de la soirée des finissants 2019.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'octroyer la contribution financière suivante :

un montant de 500,00 \$ à l'école secondaire Des Sources;

2. D'affecter un montant de 500,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi de cette aide financière (subvention);

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1197808004

CA19 28 096

D'autoriser une dépense de 643,86 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une publicité dans le semainier paroissial des paroisses Saint-Raphaël-Archange et Sainte-Geneviève pour l'année 2019 et affecter un montant de 587,93 \$, en provenance des surplus de golf de l'arrondissement, pour l'achat de cette publicité.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 643,86 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une publicité dans le semainier paroissial des paroisses Saint-Raphaël-Archange et Sainte-Geneviève pour l'année 2019;

2. D'affecter un montant de 587,93 \$, en provenance des surplus de golf de l'arrondissement, pour l'achat de cette publicité;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1197808003

CA19 28 097

Accorder un contrat à Trimax sécurité et autoriser une dépense de 39 459,42 \$, taxes incluses, pour le service d'agents de sécurité pour l'arrondissement pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Appel d'offres sur invitation #19-17533

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accorder un contrat à Trimax sécurité et d'autoriser une dépense de 39 459,42 \$, taxes incluses, pour le service d'agents de sécurité pour l'arrondissement pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Appel d'offres sur invitation #19-17533

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1190253004

CA19 28 098

Procédure d'adoption du règlement CA28 0057-01 modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0057 (exercice financier 2019)

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- D'annuler et de remplacer le sommaire et l'avis de motion CA19 28 085 du 5 mars 2019 (Dossier # 1197576002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé « Règlement CA28 0057-01 modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0057 (exercice financier 2019) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1194388003

CA19 28 099

Règlement numéro CA28 0011-3 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro CA28 0011 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de déplacer les définitions au Règlement de zonage no CA28 0023.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0011-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet de déplacer les définitions au règlement de zonage numéro CA28 0023.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement CA28 0011-3 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet de déplacer les définitions au Règlement de zonage no CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1197905025

CA19 28 100

Règlement numéro CA28 0025-3 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro CA28 0025 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de déplacer les définitions au Règlement de zonage no CA28 0023.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0025-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures CA28 0025 à l'effet de déplacer les définitions au Règlement de zonage no CA28 0023.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement CA28 0025-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures CA28 0025 à l'effet de déplacer les définitions au Règlement de zonage no CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1197905024

CA19 28 101

Règlement numéro CA28 0015-02 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA28 0015 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier diverses dispositions pour répondre aux particularités du territoire.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0015-02 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 à l'effet de clarifier et bonifier certaines dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement CA28 0015-02 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 à l'effet de clarifier et bonifier certaines dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1197905023

CA19 28 102

Règlement numéro CA28 0024-10 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier diverses dispositions pour répondre aux particularités du territoire.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0024-10 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier diverses dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement CA28 0024-10 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier diverses dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1197905022

CA19 28 103

Règlement numéro CA28 0023-26 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier, abroger ou adopter diverses dispositions pour répondre aux particularités du territoire.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0023-26 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger, actualiser ou adopter diverses dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement CA28 0023-26 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger, actualiser ou adopter diverses dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1197905021

CA19 28 104

Adopter le Règlement modifiant le Règlement concernant le droit de visite et d'inspection (CA28 0058-01)

VU l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement concernant le droit de visite et d'inspection (CA28 0058-01) à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mars 2019 par sa résolution CA19 28 066;

VU le dépôt du projet de règlement intitulé "règlement modifiant le règlement concernant le droit de visite et d'inspection" à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mars 2019 par sa résolution CA19 28 066;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement concernant le droit de visite et d'inspection - Règlement CA28 0058-01".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194388001

CA19 28 105

Règlement numéro CA28 0025-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures CA28 0025 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à l'effet de permettre le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour une construction accessoire en cour avant.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et dépôt du règlement CA28 0025-2 ont été donné le 5 mars 2019 par la résolution CA19 28 074 et le projet de règlement adopté le 5 mars 2019 par la résolution CA19 28 074;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 avril 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à l'effet de permettre le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour une construction accessoire en cour avant (CA28 0025-2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1197905010

CA19 28 106

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève CA28 0059.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et dépôt du règlement CA28 0059 ont été donné le 5 mars 2019 par la résolution CA19 28 075 et le projet de règlement adopté le 5 mars 2019 par la résolution CA19 28 075;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 avril 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble CA28 0059.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1197905011

CA19 28 107

Demande d'autorisation de sollicitation de porte en porte sur le territoire de l'arrondissement Ile-Bizard- Sainte-Genève par les Louveteaux - Louvettes de l'association des aventuriers de Baden-Powell afin de ramasser des bouteilles vides, le tout conformément à l'article 6.1.2.6 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser les Louveteaux - Louvettes de l'association des aventuriers de Baden-Powell à effectuer une collecte de bouteilles vides sur le territoire de l'arrondissement le samedi 27 avril 2019 de 10 h à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1194894003

CA19 28 108

Accorder au Club Optimiste de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis de boissons lors de la Fête nationale du Québec 2019

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accorder au Club Optimiste de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis de boissons lors de la Fête nationale du Québec prévue pour le dimanche 23 juin 2019.

Le Club Optimiste s'engage à remettre une reddition de compte concernant le rapport d'activité au répondant de la division de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1197593004

CA19 28 109

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1769, chemin du Bord-du-Lac, sur le lot no 4 589 245 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée sise au 1769, chemin du Bord-du-Lac, située sur le lot no 4 589 245 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1197905012

CA19 28 110

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1082, rue Bellevue, sur le lot 5 376 940 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 1082, rue Bellevue, sur le lot 5 376 940 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1197905013

CA19 28 111

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 143, avenue des Vinaigriers, sur le lot 6 008 285 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 143, avenue des Vinaigriers, sur le lot 6 008 285 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1197905014

CA19 28 112

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'autoriser le remplacement des fenêtres, des portes d'entrée et de la porte de garage à l'adresse sise au 423, avenue Wilson, composée du no lot 4 589 871 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement des fenêtres, des portes d'entrée et la porte de garage à l'adresse sise au 423, avenue Wilson, composée du no lot 4 589 871 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1197905015

CA19 28 113

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à l'adresse sise au 490, chemin Monk composée du lot no 4 589 693 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'un bâtiment accessoire à l'adresse sise au 490, chemin Monk composée du lot no 4 589 693 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1197905016

CA19 28 114

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose d'une enseigne murale à l'adresse sise au 16 400, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 843 601 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la pose d'une enseigne murale à l'adresse sise au 16 400, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 843 601 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1197905017

CA19 28 115

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'agrandir le bâtiment principal à l'adresse sise au 16 167, boulevard Gouin Ouest sur le lot numéro 1 843 628 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement du bâtiment principal à l'adresse sise au 16 167, boulevard Gouin Ouest sur le lot numéro 1 843 628 du cadastre du Québec.

La conseillère madame Suzanne Marceau s'abstient de voter sur ce dossier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.18 1197905018

CA19 28 116

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de modifier l'emplacement des fenêtres sur les modèles avec mezzanine et l'emplacement d'une mezzanine à la phase 2B autre qu'à la demande initiale autorisée par résolution no CA18 28 086 en date du 5 mars 2018 pour la construction neuve de résidences unifamiliales contiguës à l'adresse sise au 15 457 à 15 465, boulevard Gouin Ouest, sur le lot no 6 290 047 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la modification de l'emplacement des fenêtres sur les modèles avec mezzanine et l'emplacement d'une mezzanine à la phase 2B autre que celles autorisées à la résolution no CA18 28 086 en date du 5 mars 2018 pour la construction neuve de résidences unifamiliales contiguës sur le boulevard Gouin Ouest, sur le lot no 6 290 047 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.19 1197905019

CA19 28 117

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs du centre commercial (3^e proposition) à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation d'éléments extérieurs du centre commercial (3^e proposition) à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.20 1197905020

CA19 28 118

Abroger la résolution CA18 28 080 et accepter un paiement de 37 157,90\$ \$ aux fins de frais de parcs représentant 10% de la valeur des lots 1 843 926 et 1 843 929 (boul. Gouin O. et place Laframboise) du cadastre du Québec, en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

Que soit abrogée la résolution CA18 28 080;

Que soit accepté un paiement de 37 157,90\$ aux fins de frais de parc représentant 10% de la valeur des lots 1 843 926 1 843 929 (boul. Gouin O. et place Laframboise), conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.21 1194388002

CA19 28 119

Autoriser la prolongation du mandat temporaire de M. Marc-Alain Couillard et ce, jusqu'au 24 avril 2019 inclusivement.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser la prolongation du mandat temporaire de M. Marc-Alain Couillard et ce, jusqu'au 24 avril 2019 inclusivement.

La conseillère madame Suzanne Marceau vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

50.01 1194066002

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Mars 2019;
- Liste des bons de commande approuvés – Mars 2019;
- Suivi budgétaire dépenses – Mars 2019;
- Suivi budgétaire revenus – Mars 2019;
- Virements budgétaires – Mars 2019;
- Virements PTI – Mars 2019;
- Budget du golf – Mars 2019
- Liste des permis émis – occupation – Mars 2019;
- Liste des permis émis – construction – Mars 2019;
- Liste des permis émis – lotissement – Mars 2019;

60.01

La conseillère, Mme Suzanne Marceau présente une motion pour un plan d'installation et de démontage de poteaux repères jaunes pour permettre l'identification des égouts pluviaux dans l'arrondissement. Cette motion n'est appuyée par aucun conseiller par conséquent elle n'est pas adoptée.

65.01 1192714014

Période de questions du public

Début : 21 h 12

Éric Dugas

Demande d'un nouveau terrain synthétique

Pier-Luc Cauchon

Ouverture d'un registre les 10 et 11 avril de 9 h à 19 h concernant le règlement sur les plaines inondables

Fin : 21 h 17

70.01

CA19 28 120

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 avril 2019, à 21 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2019.